REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Arrondissement de SAINT JEAN DE MAURIENNE ***

Canton de MODANE

Commune de FOURNEAUX



OBJET:

Création/suppression de postes - Modification du tableau des emplois suite à un changement de grade

Nombre de Conseillers

En exercice :

15

Présents:

12

Votants:

13

Le Maire soussigné Certifie qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du Conseil Municipal a été affichée le

11 mars 2024

Nº 15-2024

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/03/2024



ID: 073-217301175-20240318-20240318_15_AVA-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **dix-huit mars** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Claude MEILLE, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.

Absents excusés : Jean-Claude BLAIX, Florian DUCROT.

<u>Procurations</u>: Kelly BERTRAND donne procuration à Samuel FADDA.

Secrétaire de séance : Patou ROBIN.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent de la collectivité, titulaire du grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe réunit les conditions pour être promu au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe.

Vu l'arrêté en date du 11 octobre 2021 fixant les lignes directrices de gestion,

Vu la délibération n°22-2007 en date du 13 juin 2007 fixant le taux de promotion pour les avancements de grade,

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet en raison de la création de l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet pour permettre la nomination de l'agent concerné,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe,
- la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe,

Tableau des emplois au 11 septembre 2023 :

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/03/2024



	Nombre	Nombre	Nombre	ID: 073-217301175-20240318-20240318_15_AVA-D					
GRADE	de postes ouverts	de postes pourvus	de postes supprimés	postes créés	hebdomadaire de service	création du poste			
FILIERE ADMINISTATIVE									
Adjoint Administratif ppal 1ère cl	1	1	0	0	28h	Délib 04-2020			
Adjoint Administratif ppal 1ère cl	1	1	0	0	35h	Délib 39-2022			
Adjoint Administratif	1	1	0	0	28h	Délib 34-2017			
FILIERE TECHNIQUE									
Agent de maitrise principal	1	1	0	0	35h	Délib 31-2023			
Adjoint technique ppal 2ème cl	1	1	0	0	35h	Délib 38.36.87			
Adjoint technique ppal 1ère cl	1	1	0	0	29h	Délib 47-2022			
Adjoint technique ppal 2ème cl	1	0	0	0	35h	Délib 2.36.83			
Adjoint Technique	2	1	0	0	35h	Délib 26-2015 / Délib 11.36.95			
Adjoint Technique	1	1	0	0	20h46	Délib 94.36.01			
Adjoint technique ppal 2ème cl	1	1	0	0	19h	Délib 51-2023			
Adjoint technique ppal 2ème cl	1	1	0	0	19h	Délib 30-2023			
		FILI	ERE SOCI	ALE					
ATSEM principal 2 ^{ème} cl	1	0	0	0	35h	Délib 07-2022			
ATSEM principal 1 ^{ère} cl	1	1	0	0	35h	Délib 38.36.99			
TOTAL	14	11	0	0					

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 mars 2024 :

GRADE	Nombre de postes ouverts	Nombre de postes pourvus	Nombre de postes supprimés	Nombre de postes créés	Durée hebdomadaire de service	Délibération de création du poste			
FILIERE ADMINISTATIVE									
Adjoint Administratif ppal 1ère cl	1	1	0	0	28h	Délib 04-2020			
Adjoint Administratif ppal 1ère cl	1	1	0	0	35h	Délib 39-2022			
Adjoint Administratif	1	1	0	0	28h	Délib 34-2017			
FILIERE TECHNIQUE									
Agent de maitrise principal	1	1	0	0	35h	Délib 31-2023			
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} cl	0	0	1	0	35h	Délib 38.36.87			
Adjoint technique ppal 1ère cl	1	1	0	1	35h	Délib 15-2024			
Adjoint technique ppal 1ère cl	1	1	0	0	29h	Délib 47-2022			
Adjoint technique ppal 2ème cl	1	0	0	0	35h	Délib 2.36.83			
Adjoint Technique	2	1	0	0	35h	Délib 26-2015 / Délib 11.36.95			
Adjoint Technique	1	1	0	0	20h46	Délib 94.36.01			
Adjoint technique ppal 2ème cl	1	1	0	0	19h	Délib 51-2023			
Adjoint technique ppal 2ème cl	1	1	0	0	19h	Délib 30-2023			
		FILI	ERE SOCI	ALE					
ATSEM principal 2 ^{ème} cl	1	0	0	0	35h	Délib 07-2022			
ATSEM principal 1 ^{ère} cl	1	1	0	0	35h	Délib 38.36.99			
TOTAL	14	11	1	1	-				

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024





DECIDE: d'adopter les modifications du tableau des empiois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire François CHEMIN

La secrétaire de séance, Patou ROBIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.